



Sequedin, le 21 décembre 2018

Le Maire de Sequedin

aux

**Parents des élèves
inscrits aux écoles élémentaires de Sequedin**

SERVICE DE L'ENFANCE

Dossier suivi par : Amélie Ponchel

☎ 03 28 82 91 60 – enfance@mairie-sequedin.fr

Objet : Règles de vie en collectivité pour les enfants

Madame, Monsieur,

Nous sommes confrontés aujourd'hui, au sein des activités municipales (restauration scolaire et garderie avant ou après l'école), à des difficultés de comportement : non-respect des règles en collectivité, paroles insultantes et/ou agressions physiques entre enfants et envers des animateurs, du personnel de restauration et d'entretien. Ces difficultés posent problème aux enfants et aux adultes.

Face à cette situation, nous vous rappelons des règles de vie en collectivité et vous adressons ci-joint la charte « J'ai droit aux devoirs ».

Nous nous permettons de vous en informer afin que vous en discutiez avec votre ou vos enfants pendant les vacances. Il s'agit pour nous tous d'agir collectivement pour améliorer le « vivre ensemble ».

Sachez que ce document aura été lu ce jour à vos enfants conjointement par leur enseignant conjointement avec l'équipe d'animation.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



René DUBUISSON

Charte « J'ai droit aux devoirs »

- ▶ On doit respecter les adultes et ne pas leur répondre (pas d'insultes, pas de grossièreté, ni d'attitudes méprisantes).
- ▶ On doit respecter les règles de politesse (bonjour, au revoir, merci, s'il vous plait).
- ▶ On respecte les règles et les consignes, le matériel et les locaux.
- ▶ On respecte ses camarades.
- ▶ On a le droit de s'exprimer et de demander la parole.

Dans le couloir :

- ▶ On ne rentre pas dans les locaux sans l'autorisation d'un adulte.
- ▶ On ne doit pas courir, s'accrocher aux portes manteaux, crier, glisser, se pousser, chahuter, se battre, frapper aux portes.
- ▶ On doit ramasser les manteaux.
- ▶ On ne doit pas faire de bruit pour respecter les classes qui travaillent.

Dans la cour :

- ▶ On a le droit de jouer, crier, goûter (sauf en classe maternelle), jouer au foot en respectant les services, jouer aux billes (sauf les calots), jouer aux cordes à sauter.
- ▶ On ne doit pas s'asseoir sur le muret en béton et se pousser près du muret (école Godin).
- ▶ On ne doit pas aller dans le chemin ni dans les espaces verts, sauf si un adulte l'autorise.
- ▶ On doit contrôler sa vitesse quand on court.
- ▶ On doit respecter les céramiques de la cour (école Godin).
- ▶ On ne doit manger ni chewing-gum ni sucette.
- ▶ On ne doit pas se battre.
- ▶ On ne doit pas dire de gros mots, jeter des papiers à terre ou des cailloux.
- ▶ On doit se ranger à la fin de la récréation.
- ▶ Lorsqu'il fait froid, on doit mettre son manteau et son écharpe.
- ▶ On ne doit pas laisser son manteau sur un banc ou par terre.
- ▶ On ne doit pas jouer avec les capuches et les écharpes.
- ▶ On ne doit pas sauter dans les flaques et glisser sur les flaques gelées.
- ▶ On ne doit pas s'asseoir sur le dossier des bancs.

Au restaurant scolaire et durant les temps périscolaires :

- ▶ On a le droit de choisir son entrée et son dessert et de se servir une deuxième fois lorsque cela est possible.
- ▶ On doit passer aux toilettes et se laver les mains avant d'aller manger.
- ▶ On doit respecter la nourriture.
- ▶ On doit mettre sa ceinture et rester assis dans le bus.
- ▶ On ne doit pas cacher les vêtements des autres.
- ▶ On doit se ranger rapidement.
- ▶ On ne doit pas crier, ni courir dans le restaurant scolaire.
- ▶ On doit marcher calmement, sans courir, sans bousculade.
- ▶ On doit manger proprement.

En cas de non-respect de ces règles, je serai sanctionné par un adulte et je devrai respecter la sanction qui m'aura été donnée. Les équipes de direction en seront informées.